



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

N° 14734*02

Date de réception 11 octobre 2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 11 octobre 2013	N° d'enregistrement 2013-000856
---	--	---

1. Intitulé du projet

Aménagement des abords de l'école de Beaussais-Vitré :
réaménagement de la Rue des Ecoles et création d'un parking avec voie de desserte

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique
Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale : Commune de Beaussais-Vitré
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur le Maire - Monsieur Lenne
RCS / SIRET : _____ Forme juridique : _____

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) au tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondance au projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d) Routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	La Rue des Ecoles à réaménager est servie sur une longueur de 175m environ. Création d'une courte voie de desserte pour le parking.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- Réduction de la largeur de la voie automobile par réalisation de cheminements doux accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Aménagement végétal des abords de la voie et de l'école et création d'un espace de stationnement dédié à l'école et inexistant aujourd'hui

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Ces aménagements permettront de clarifier les différents modes de déplacements, en sécurisant et en rendant accessible les cheminement doux.

La desserte des cars scolaires sera assurée et permettra la descente sécurisée des élèves.

Un espace de stationnement sera proposé et limitera le stationnement "sauvage" aux heures d'entrée et de sortie des classes.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

des travaux prévus en une seule phase sont prévus pour une durée de deux mois et demi : création du parking, l'aménagement des liaisons et réalisation de la bande de roulement de la chaussée durant les vacances scolaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

le trafic prévu sur cette voie communale après remise en service restera similaire au trafic actuel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration Préalable pour création d'un parc de stationnement de moins de 49 places.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli :

Déclaration Préalable à la réalisation de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie globale du projet	3000 m ²
longueur de la voie communale réaménagée	175 m
longueur de la voie communale de desserte créée	45 m
superficie du parking créé	750 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de
Beaussais-Vitré
bourg de Vitré

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 0° 11' 46" ⁰ Lat. 46° 17' 00" ¹

Point d'arrivée : Long. 0° 11' 39" ⁰ Lat. 46° 16' 57" ^N

Communes traversées :

Beaussais-Vitré.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- route, voirie routière pour l'ouvrage existant et prairie pour la nouvelle voie de descente et le parking

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation. Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte Communale approuvée le 2 mai 2005
Zone U (Urbaine)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impac>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	matériaux de carrière donc utilisation des ressources du sous-sol (environ 1000T)
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?			
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?		X	sauf pendant la période de travaux ..
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	X		<p>installation de candélabre pour éclairer les évenements piétons</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>		X	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	X	X	<p>canalisation des eaux pluviales et infiltration avec noues végétales</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>		X	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7 Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévoit la diminution de la bande roulante au profit de cheminements doux perméables (stabilisé calcaire) et de bande plantées (essences locales). Les eaux de pluies pourront donc être infiltrées directement et le cadre de vie des habitants et écoliers sera amélioré.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; → voir le diagnostic de 2008	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Un diagnostic du site réalisé en octobre 2009

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

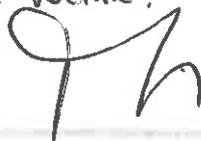
Fait à

Beaussais-Vitré

le.

10 Octobre 2013

Signature

Le Maire,
Pierre Luenne.



Zoom sur le bourg de Vitré



Site d'étude

Zoom sur le quartier de l'école de Vitré



Commune de VITRE (79), Aménagement d'espaces publics

**DIAGNOSTIC et scénarios d'aménagement,
octobre 2009**



Situation générale de la commune de Vitré

Le paysage de la commune de Vitré est apparenté aux Terres Rouges, entité paysagère mise en évidence dans l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes par le Conservatoire des Espaces Naturels.

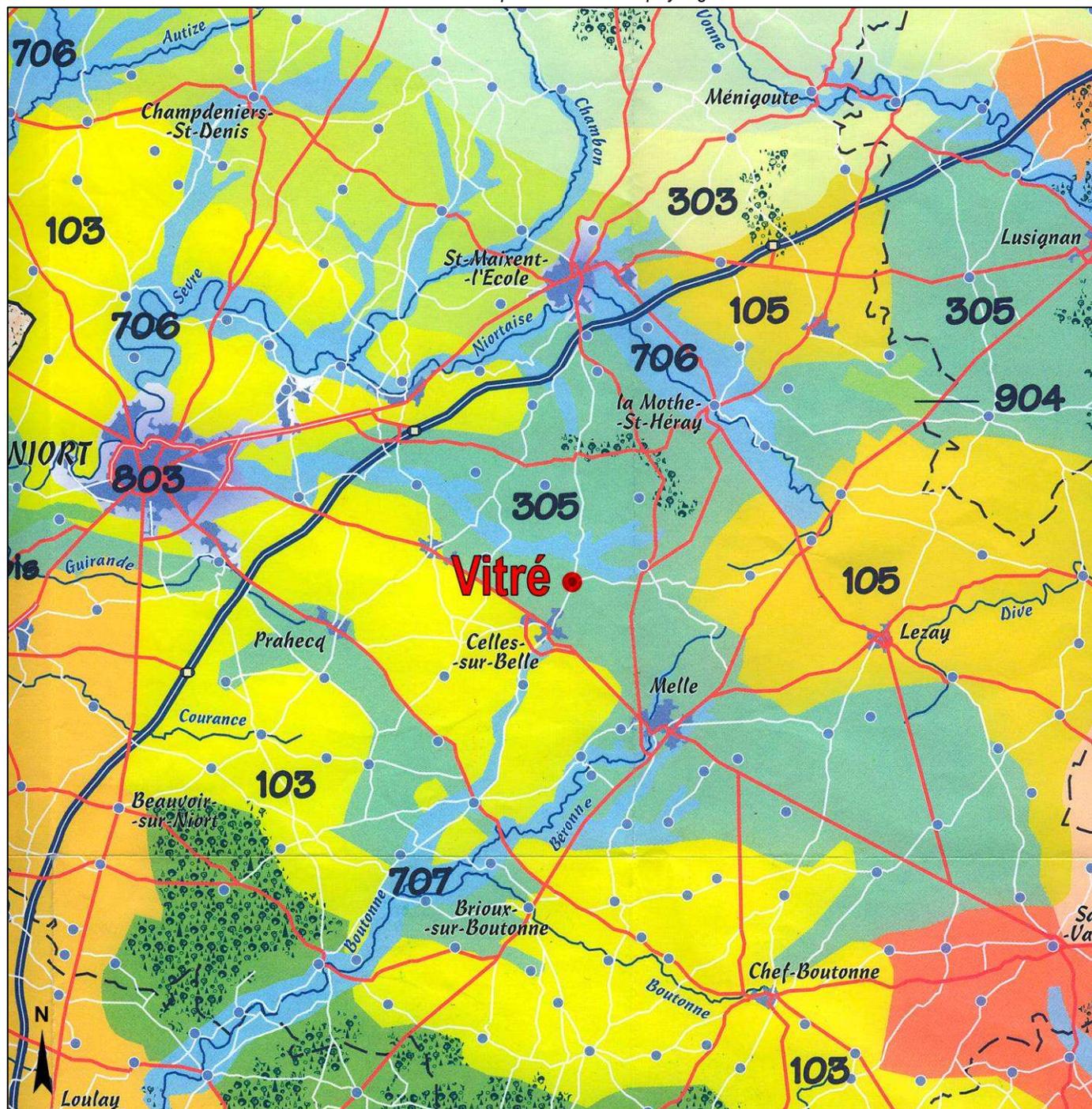
La caractéristique dominante de ce paysage est la présence du bocage, qui contraste avec la grande plaine agricole de Niort située à proximité, où la haie disparaît au profit de grands champs céréaliers ouverts (openfield).

On remarque que Vitré est installée sur la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la Sèvre Niortaise au nord et le bassin versant de la Charente par le biais de la Boutonne au sud.

L'entité urbaine de Niort est située à proximité à l'ouest. Cette vision générale permet d'élargir les horizons de Vitré, et d'inscrire son territoire dans une échelle plus large.

D'après la carte des paysages de Poitou-Charentes échelle 1/250000ème

<u>Les bocages</u>	
Les terres rouges - secteur bocager	305
<u>Les vallées</u>	
L'Autize et la Sèvre niortaise	706
La Boutonne	707
<u>Les plaines de champs ouverts</u>	
La plaine de Niort	103
Les plateaux de Pamproux et de Lezay	105
<u>Les paysages urbains</u>	
Niort	803



Le paysage de Vitré

Autour du bourg, on sent bien la transition qui commence entre le paysage bocager et le paysage de plaine.

A l'est, en direction de la vallée, le réseau de haies est dense, entourant des parcelles de taille moyenne. Il forme notamment un corridor végétal le long du cours d'eau, s'étale dans la vallée.

Vers l'ouest, le réseau de végétation se dédensifie, les parcelles s'agrandissent. Les haies sont discontinues, s'effacent voir disparaissent.

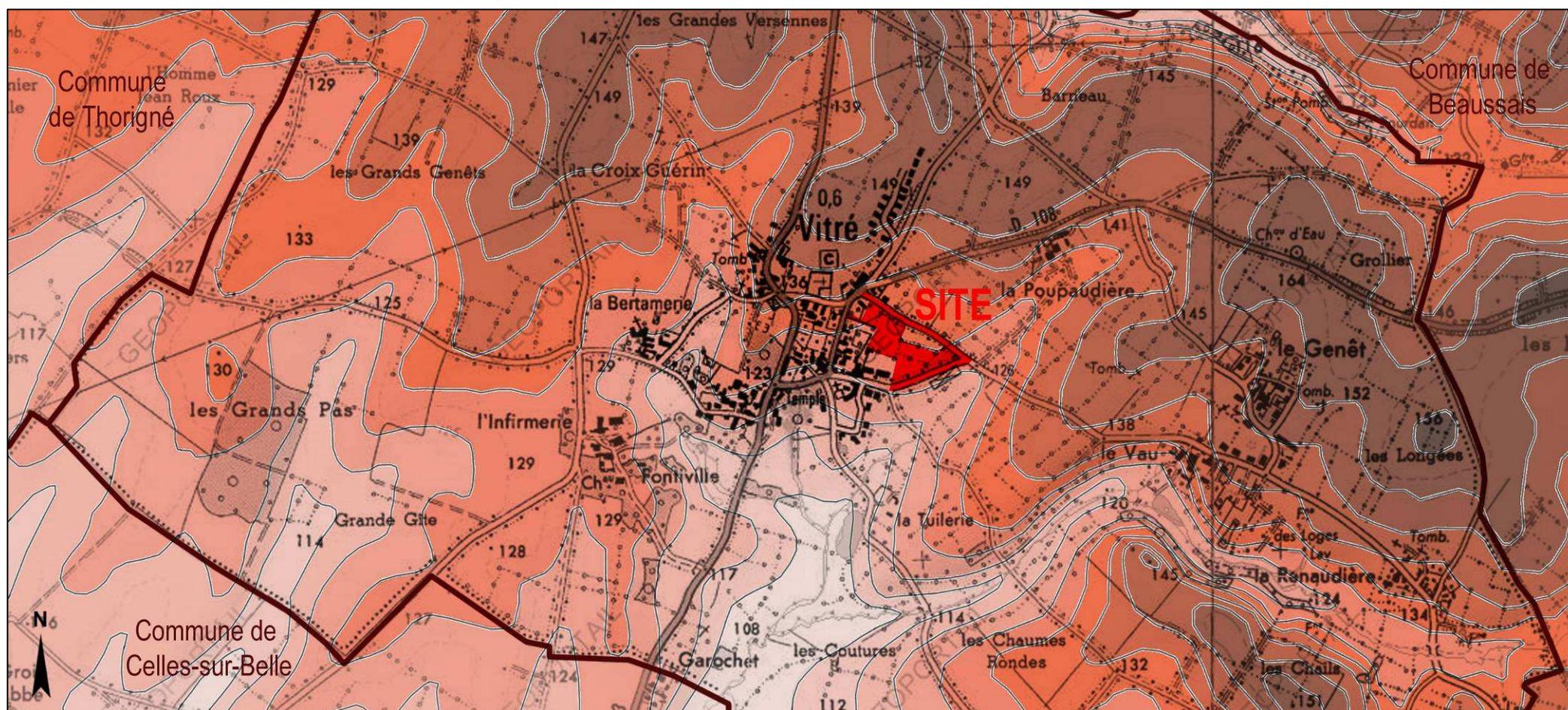
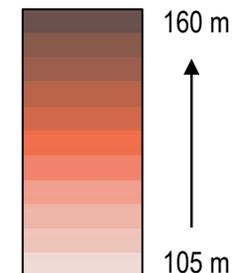
Plusieurs boisements occupent la frange sud du bourg, et pénètrent jusqu'à l'intérieur de l'entité bâtie. Ils sont parfois liés au réseau hydrographique : départ des sources, cours d'eau, étang...



Relief à l'échelle du bourg

Le relief présente une amplitude de 55 mètres. Le point culminant (156m) est situé à l'est de la commune (« les longées »). Le point le plus bas se situe dans le fond de vallée au sud (108m). Le relief est marqué par une ligne de crête qui traverse la commune d'est en ouest, et offre ainsi deux orientations de pente, l'une vers le nord, l'autre vers le sud. Cette ligne marque également le partage des eaux.

D'une manière générale, le bourg de Vitré est installé sur une grande amplitude topographique (environ 30 mètres), sur la pente orientée sud du versant. Les extensions urbaines étirent le bourg vers les hauteurs au nord-est, et en direction de la vallée au sud-est.



D'après la carte IGN au 1/25000ème

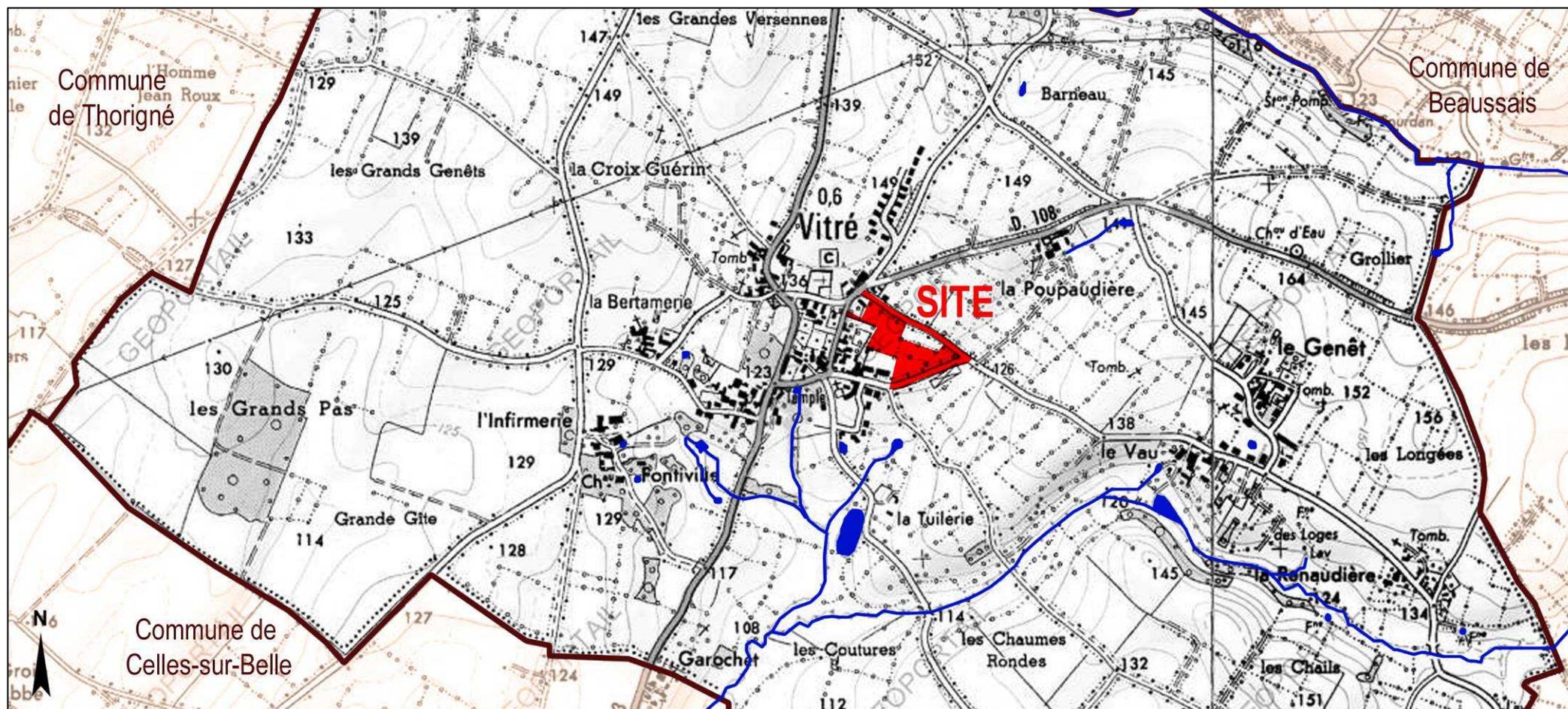
Hydrographie à l'échelle du bourg

Le territoire est marqué par les différentes vallées qui traversent le territoire :

- le Lambon au nord, qui rejoint la Sèvre Niortaise à Niort,
- un cours d'eau au sud, qui rejoint la Belle, affluent de la Boutonne qui se jette ensuite dans la Charente peu avant Tonnay-Charente.

Plusieurs sources ou fontaines sont repérées sur le territoire : la Poupaudière, Fontiville, le Vau, Grollier, les Loges... Elles alimentent en eau des fossés ou des cours d'eau, puis s'écoulent dans les cours d'eau cités précédemment.

Des mares ou réservoirs complètent le réseau hydrographique de la commune de Vitré.

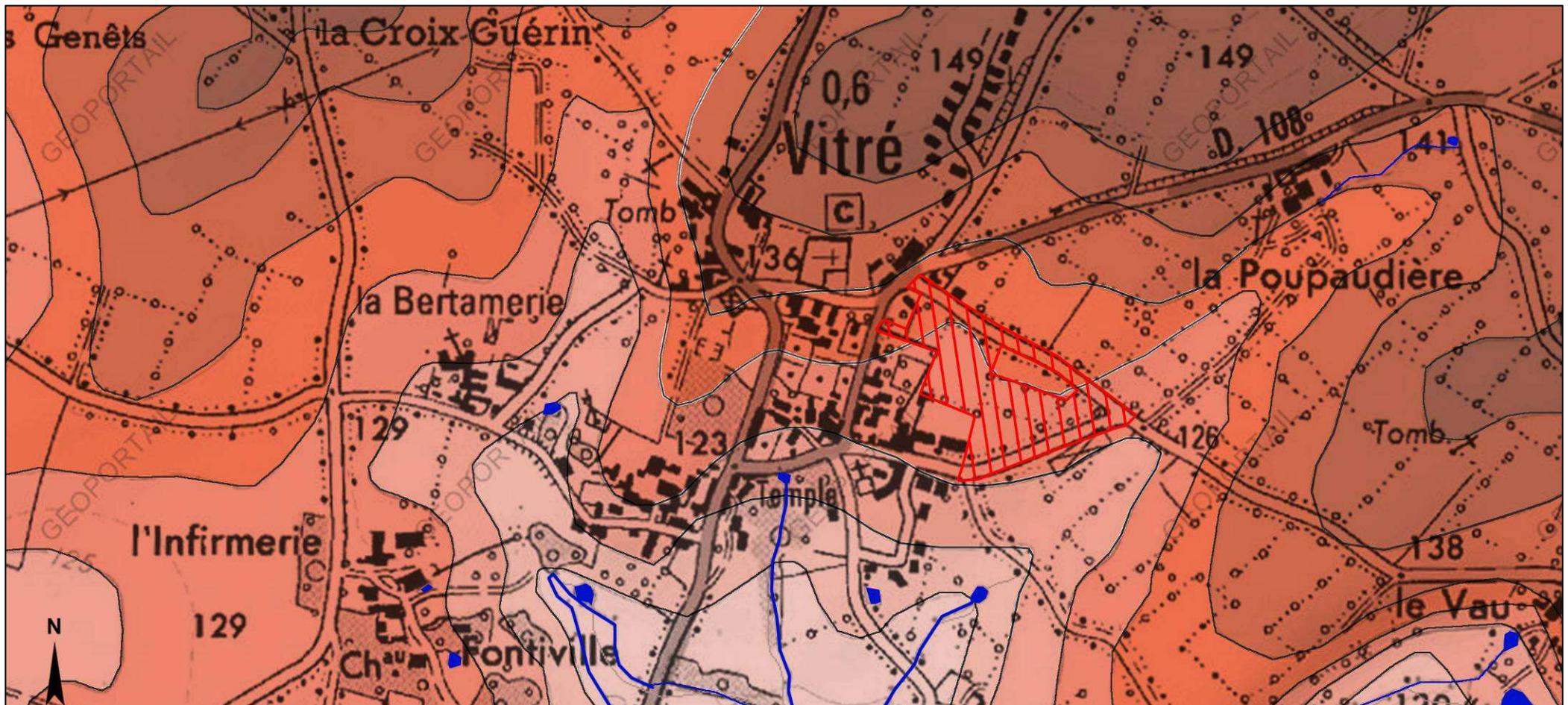
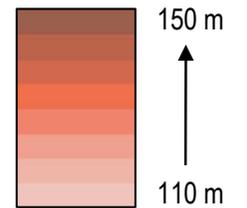


D'après la carte IGN au 1/25000ème

Hydrographie et relief à l'échelle du site d'étude

Au sud on remarque la présence de plusieurs sources et points d'eau, qui semblent prendre appui sur la frange sud du bourg. Par contre, la partie nord de Vitré ne prend pas part au réseau hydrographique.

Le site d'étude présente un dénivelé altimétrique à prendre en compte : de 135m au nord-ouest à 125m au sud-est, soit une amplitude de 10 mètres maximum.

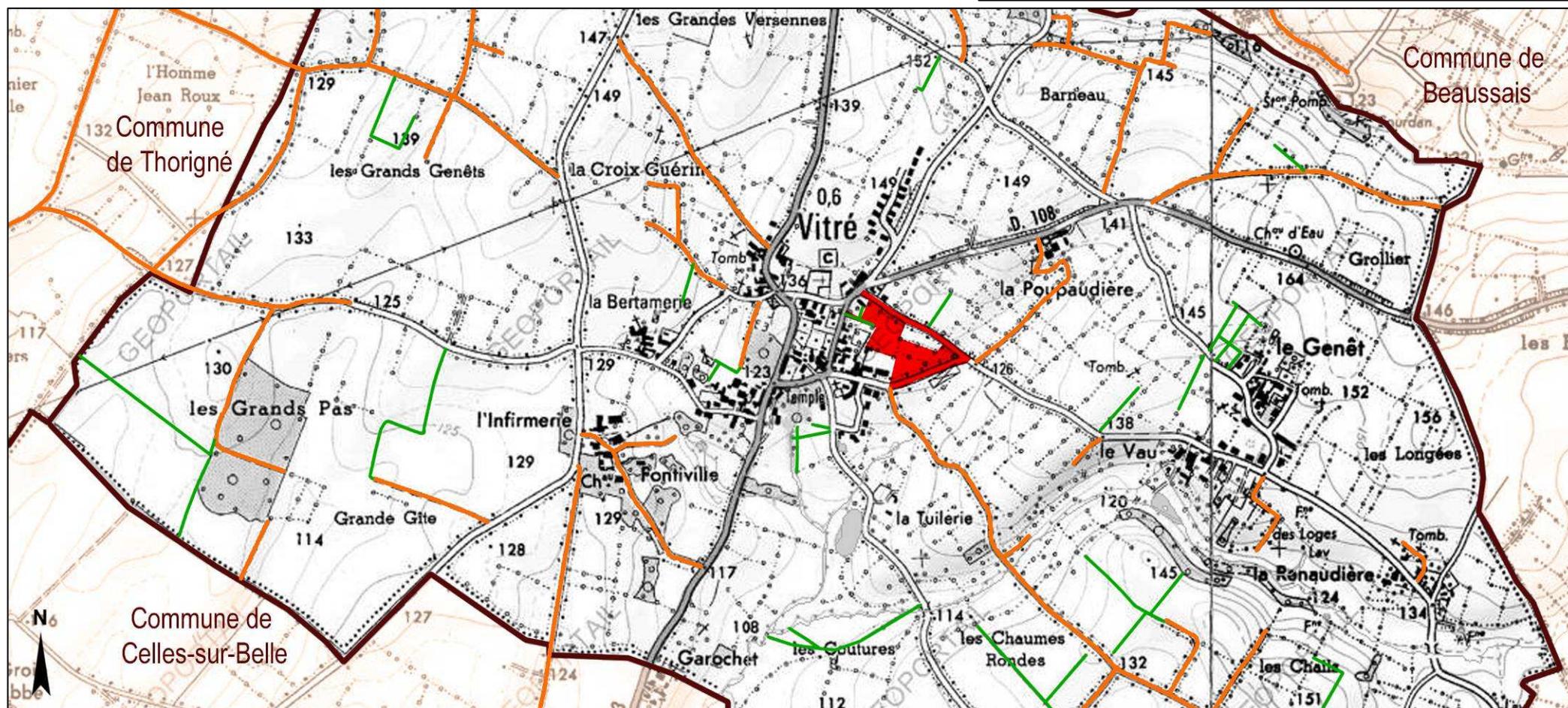


D'après la carte IGN au 1/25000ème

Cheminements

Le site est relié à la vallée par un sentier qui traverse le bocage en direction du sud. Au nord, un chemin mène à la Poupaudière.

La commune propose plusieurs chemins favorisant les circulations douces. Ils sont liés à la pratique agricole du territoire. Ce sont des liaisons à valoriser pour proposer une découverte en profondeur du paysage bocager des Terres Rouges.



D'après la carte IGN au 1/25000ème

Ambiances du site à aménager – vues depuis l'intérieur

Plusieurs ambiances existantes sur le site :

- Grandes ouvertures visuelles avec les champs, certaines franges bâties apparaissent dénudées, sans végétation accompagnatrice, et donc plus ou moins intégrées dans le paysage.
- Espace plus intime, filtrant, avec la plantation de merisiers au centre, bordée de haies.
- Aspect champêtre et vivant, avec les potagers.



Ambiances du site à aménager – vues depuis l'extérieur

Les plantations alignées de merisier visibles depuis le nord et sud du site.

Une transition plus ou moins franche entre bocage, prairie et paysage urbain.

Un site entouré de routes au caractère rural conservé, longées de haies plus ou moins filtrantes, proposant des ouvertures visuelles vers le paysage bocager.



Ambiances du bourg et franges du périmètre à aménager

Un paysage bâti qui allie ambiance urbaine et ambiance rurale.

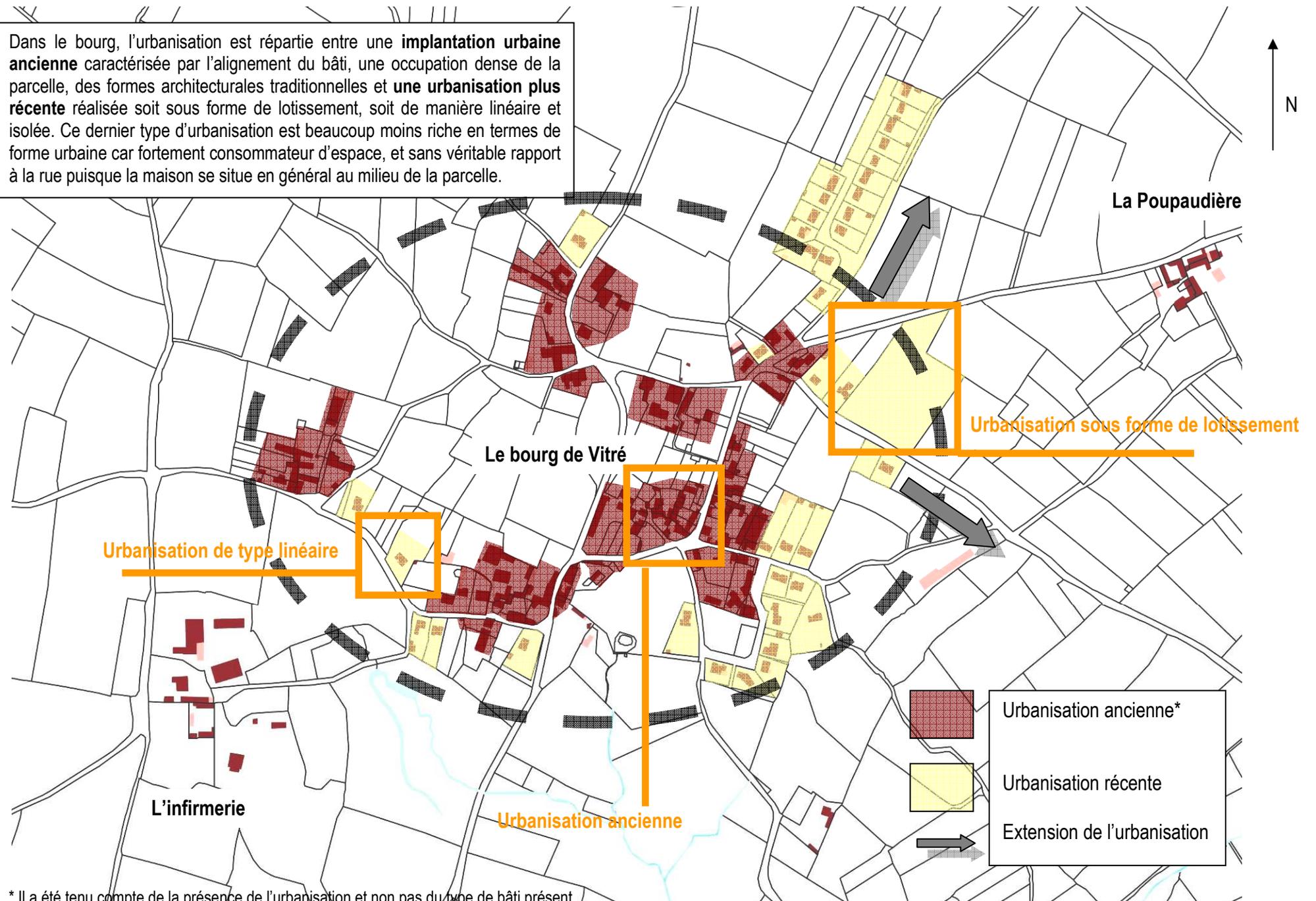
Une végétation omniprésente par les boisements, les haies, les potagers, les jardins d'agrément, les prairies...

Des éléments qui participent à l'ambiance d'un bourg rural en secteur bocager : le bois, la pierre locale, les clôtures simples et sobres, les végétaux locaux (merisier, prunellier, noisetier, noyer...).



Les formes urbaines sur le bourg

Dans le bourg, l'urbanisation est répartie entre une **implantation urbaine ancienne** caractérisée par l'alignement du bâti, une occupation dense de la parcelle, des formes architecturales traditionnelles et **une urbanisation plus récente** réalisée soit sous forme de lotissement, soit de manière linéaire et isolée. Ce dernier type d'urbanisation est beaucoup moins riche en termes de forme urbaine car fortement consommateur d'espace, et sans véritable rapport à la rue puisque la maison se situe en général au milieu de la parcelle.

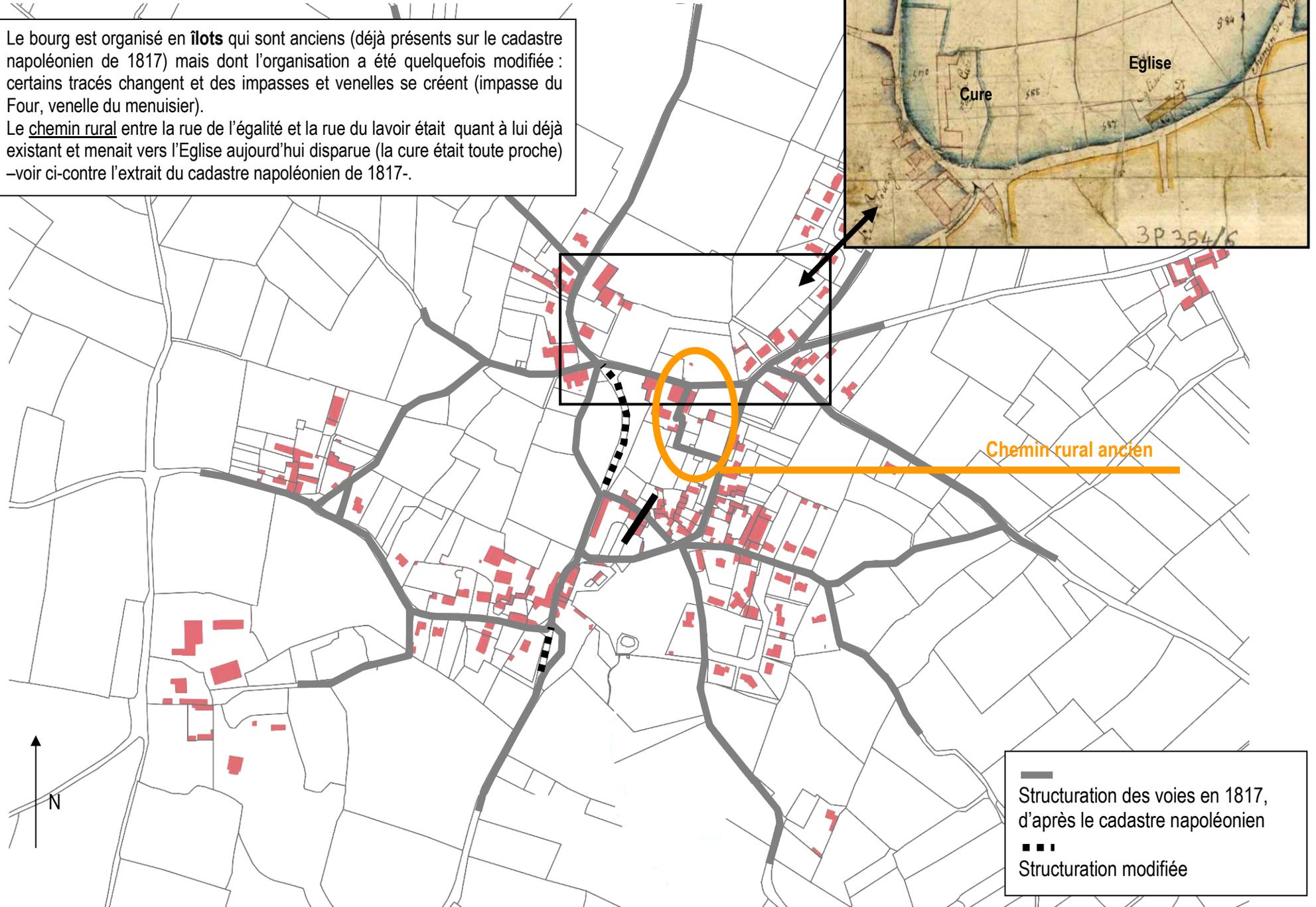
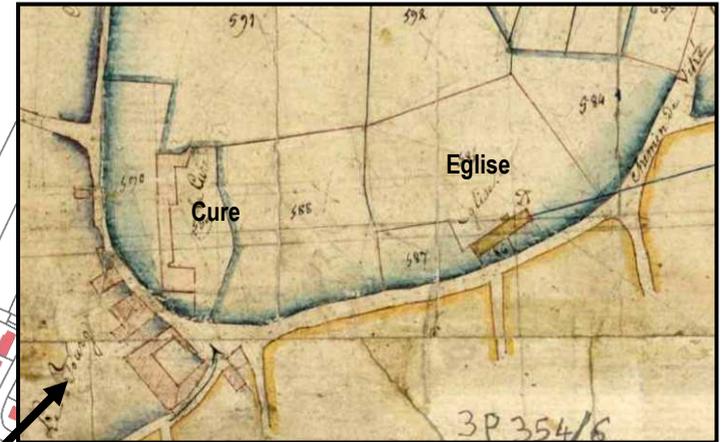


* Il a été tenu compte de la présence de l'urbanisation et non pas du type de bâti présent

Evolution de l'urbanisation

Le bourg est organisé en **îlots** qui sont anciens (déjà présents sur le cadastre napoléonien de 1817) mais dont l'organisation a été quelquefois modifiée : certains tracés changent et des impasses et venelles se créent (impasse du Four, venelle du menuisier).

Le chemin rural entre la rue de l'égalité et la rue du lavoir était quant à lui déjà existant et menait vers l'Eglise aujourd'hui disparue (la cure était toute proche) –voir ci-contre l'extrait du cadastre napoléonien de 1817-.



—
Structuration des voies en 1817,
d'après le cadastre napoléonien
■ ■ ■
Structuration modifiée

Les projets à venir

La commune s'est dotée d'un document d'urbanisme : la **carte communale** approuvée en 2005. Ce document délimite les zones où les constructions sont autorisées (zones U).

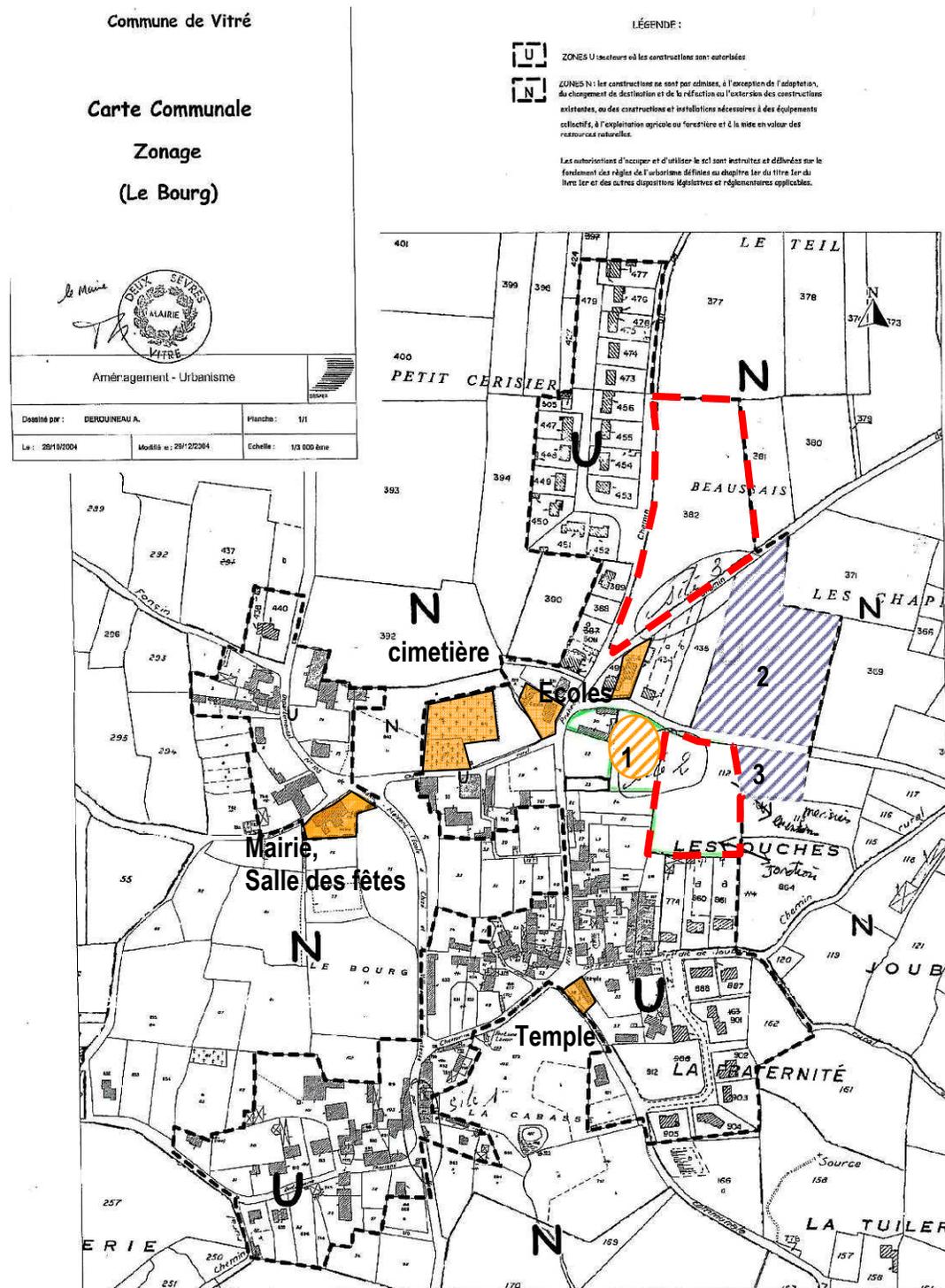
En dehors de la densification des espaces déjà urbanisés du bourg, des zones d'extension de l'urbanisation sont localisées à l'est de la commune. Sont représentées ci-contre **en rouge les possibilités d'extension de l'urbanisation restantes** à l'heure actuelle (du moins les secteurs où aucun projet n'est en cours), ce qui reste largement suffisant compte tenu du rythme d'urbanisation de la commune (2 à 3 nouveaux logements par an selon la carte communale).



Ministère de la culture - base Mémoire

Plusieurs projets sont en cours rue des Ecoles :

- d'abord la construction d'une nouvelle école (1) – échéance : mars 2010-
- ensuite la création d'un lotissement et l'urbanisation d'une parcelle (maison individuelle) (2 et 3)
- enfin, et ce, à plus long terme, la commune souhaite délocaliser la mairie et la rapprocher du nouveau pôle scolaire.



Le futur fonctionnement

En parallèle à l'augmentation du nombre de logements dans le bourg, la capacité et l'offre en équipements doit rester cohérente avec les besoins engendrés par l'apport d'une nouvelle population.

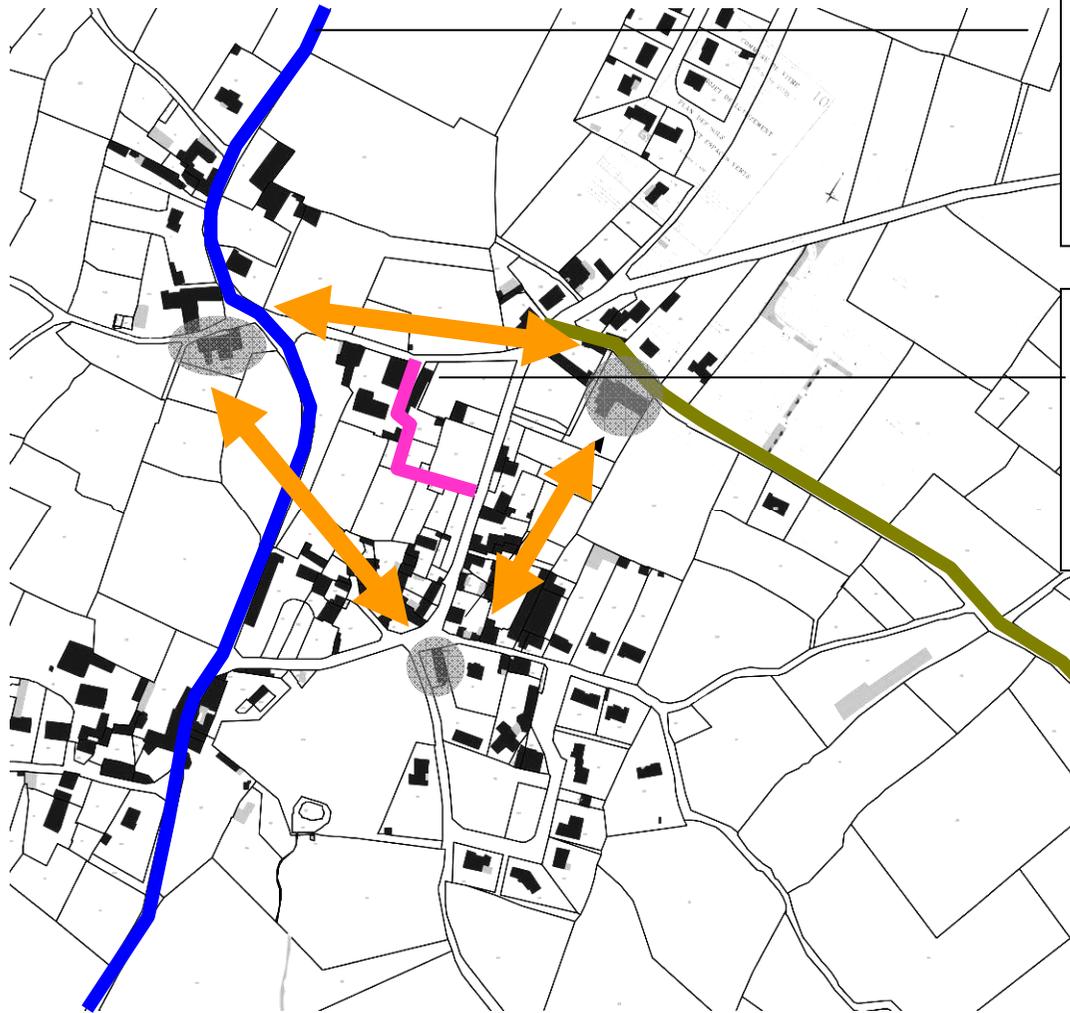
Il existe d'ailleurs une **bonne offre en équipements sur le bourg**, mais elle n'est effectivement **pas centralisée**.

Le déménagement de la mairie sera l'occasion d'une réflexion sur l'organisation de ce nouveau secteur, tant en terme de desserte qu'en terme d'aménagement paysager et d'organisation urbaine.



Les typologies des voies et les liaisons douces

Les ambiances résultantes des différentes typologies des voies présentes sur le bourg participent de la **richesse des ambiances du bourg**. Parmi les principales :



L'axe Celles-sur-Belle St Maixent

Il s'agit d'un axe fréquenté, et dont l'aménagement est routier ; c'est un axe qui traverse le bourg mais qui ne fait que suggérer la qualité des espaces du bourg (patrimoine, petit patrimoine, végétation)



Le chemin rural

Site très intimiste, qui permet un parcours alternatif à la voiture dans le bourg ; liaison douce (piétons, vélos) uniquement bordée d'éléments caractéristiques (murs en pierre sèche, végétation caractéristique)



La rue des Ecoles

Voie de circulation semi-urbaine, semi-rurale : elle fait le lien entre la campagne environnante et l'espace construit du bourg ; il sera important dans l'aménagement du secteur de conserver cette identité quasi bucolique et représentative de l'échelle du bourg.



Liens à créer par l'intermédiaire de cheminements doux

Le patrimoine à l'échelle élargie du site

Puits à l'arrière de la mairie



Mémoires de la culture - Voies Mémoires



L'ancienne école de filles

Bâti traditionnel modeste



Les murets*

* ils sont identifiés (cf carte communale)



Le temple protestant (1866)

Presbytère protestant (1895)



Maison bourgeoise



La mairie école (1868)